



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 26 MAI 2026

Dument convoqué, le bureau communautaire s'est réuni en session ordinaire le 26 mai 2026 à 18h, dans la salle de réunion au siège de la 3CS, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Membres présents : 15

BALARAN Jean-Marc, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, DEDIEU Karine, HAMON Christian, KOWALIK Jean-François, MANUEL Christian, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, VEDEL Adeline.

Membres excusés : 5

COURVEILLE Martine, ICHARD Xavier, KULIFAJ TESSON Mylène, MALATERRE Guy, MALIET Thierry.

Secrétaire de séance :

RECOULES Vincent

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 11			
Membres en exercice	20	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	15	Voix délibératives	15

DELIBERATION N° 2026/05/26-03 : AIDE AU VOYAGE A BANYULS DU 18 AU 22 MAI 2026 – LYCEE JEAN JAURES A CARMAUX

Le Président présente le courrier reçu à la 3CS relatif à l'organisation d'un voyage scolaire.

Il rappelle les éléments des statuts et conformément à ces derniers, précise qu'il peut être accordé une aide financière à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève.

Le montant de l'aide tient compte :

- du prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS,
- de la liste annexée au courrier, envoyée par l'établissement, et reprise ci-dessous, mentionnant le nombre d'élèves ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

Prix du séjour : 140 €/élève
Nombre d'élèves inscrits : 9

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
A		CAGNAC LES MINES	P		ST BENOIT DE CARMAUX
A		CARMAUX	RI		CARMAUX
B		BLAYE LES MINES	S		CARMAUX
K		CARMAUX	T		ST BENOIT DE CARMAUX
L		BLAYE LES MINES			

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'octroi de l'aide totale de 126 € (9x 14 €).

Le versement de l'aide sera effectué compte tenu de la liste d'élèves ayant réellement participé au voyage.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026.

Fait et délibéré le 26 mai 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**

**Le secrétaire de séance,
Vincent RECOULES**

Communauté de Communes
2 rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le